

Brest. le 25.03.96.

Cher monsieur,

J'ai bien reçu votre mémoire et vous en félicite. Il vous a fallu certainement beaucoup de travail pour le rédiger -

Je ne sais si la photocopie que je fais de ma lettre pourra vous être utile, mais c'est le seul document qui soit en ma possession et ce qui concerne le passage de mon mari dans la Résistance. J'ai bien sûr, conservé précieusement, différentes attestations, décorations etc... mais si cela peut vous être utile j'en ferai des photocopies - ci-dessous je vous note les renseignements que vous me demandez -

Veuillez agréer, monsieur, mes sincères salutations.

J. Herroux

HERROUX Jean
né le 19 août 1916 à Brest
engagé dans la marine nationale en 1935.

en 1942 à Toulon échappe aux Allemands
après le sabordage de la Flotte, regagne Brest et entre dans la Résistance
comme radio, il demeure à ce moment-là près de Plémet dans les
Côtes d'Armor, où il est embauché comme entrepreneur par un entrepreneur
de St-Brieuc, cette profession lui sert de couverture pour ses activités
de radio -

Brest. le 7 avril 1994.

Madame Jean HERROUX
18, rue Camille-Desmoulins
29200 Brest-

Monsieur,

Mon mari, malheureusement décédé en 1975, aurait été certainement ravi de répondre à toutes vos questions. Je vais essayer de le faire à sa place, dans la mesure de mes moyens qui sont très limités, mon mari (mon fiancé à l'époque des faits) étant très modeste, ne parlait que rarement de cette période.

- 1) Il est entré dans le réseau (N.D) Castille en mai 1943, après le sabordage de la Flotte à Toulon en novembre 1942, recueilli chez sa mère à Brest, il ne pouvait supporter l'occupant. Un épicier très connu à Brest, le connaissant bien, l'a fait entrer dans le réseau. Cet épicier s'appelait Monsieur René SALAÜN. (il cachait des aviateurs américains et anglais dans sa propre maison) Mon mari a terminé ses fonctions dans le réseau à la Libération de la Bretagne. et repris du service dans la Marine jusqu'en 1961.
- 2) Il était radio et transmettait les messages à Londres. Il travaillait dans les Côtes d'Armor, dans le secteur de St Briac, Plémet, Landéac. Sa couverture était un emploi de garde-forestier, ce qui facilitait de fréquents déplacements, dans toute la région.
- 3) -
- 4) Je pense que les résistants ne se connaissent guère la prudence étant nécessaire mais j'ai retrouvé en papier au tout inscrits les noms de ou plutôt les

Le pseudonyme de "Jum" Mistigris, Turquoise, Waller.
Le pseudo de mon mari était je crois "Petit gris".
Son chef était monsieur Vaurette dit "Dingo".

5) J'ignore tout au sujet d'anecdotes à propos du réseau

Je ne vais vraiment pas que vous dire de plus.
Je vous joins quelques photocopies de documents personnels
Je ne sais s'ils pourront vous être de quelque utilité.

J'ai fait ce que j'étais en mon pouvoir, si mon mari
était encore près de moi, je suis certaine qu'il aurait
recherché dans ses souvenirs pour vous satisfaire.

Je souhaite, en tous cas, que vous puissiez
faire un bon mémoire sur le C.N.D. Castille et
que lorsque vous l'aurez achevé, vous m'en enverriez
un exemplaire, ce qui ferait bien plaisir à mes enfants
et à moi-même.

Bon courage pour votre travail.

J. Herault

- HERROUX Jean, sans numéro -

Entré au service en mai 43 comme radeur.
D'abord coupé de contact en décembre lors de ma disparition obligatoire.
Puis en février, lors de l'arrestation de "Yann", passa au contact de
Mistigris et cédé à Turqueise puis Wallen.
Coupé de tous contacts en juillet 44.

On lui doit en solde:

1°) Août, septembre, octobre	solde frais	
soit 3 mois à 7.000.-		21.000.-
2°) Solde d'agent de 1ère classe		11.200.-
soit 2 fois 5.600.-		-----

Total		32.200.-

Demande que le service fasse les démarches nécessaires pour une réintégration dans la marine avec l'avancement dû à son activité. Et le paiement de sa solde.

St-Brieuc, le 22 juillet 1945

Je demande l'aboutissement le plus rapide possible pour la citation que j'ai proposée pour lui.

RESEAU C.N.D. CASTILLE
121, Boulevard Haussmann
PARIS 8^e

Tél. ELY. 48-62

Paris, le 18 septembre 1941

Je soussigné, Lieutenant-Colonel LECOMTE, Chef du Réseau
C.N.D. CASTILLE, certifie que Monsieur Jean HETROUX
est autorisé à porter l'insigne des Forces Françaises Libres,
portant le n° 39878.

Le Chef de Réseau C.N.D. CASTILLE
Le Lt Colonel LECOMTE, D.G.E.F.

P.O.

Jaicot



YL

Bar
Lamercie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

SECRETARIAT D'ETAT A LA MARINE

ETAT-MAJOR GENERAL

N° 433 E.M.G./O

PARIS, le 29 NOV 1950

6691A

REGION MARITIME

ARRIVEE	DEPART
51 DEC 1950	51 DEC 1950
Contrôle	E.M.G.
au Bureau	CAB
COPIES FAITES	SPORTS
	TER
	S.A.

HOMOLOGATION

DECISION N° 1329

Le Général de GAULLE ,
Président du Gouvernement Provisoire de la République
Française, Chef des Armées,

C I T E

A L'ORDRE DE LA BRIGADE

• HERROUX, Jean, Roger - Quartier-Maître de 1ère classe
Matricule : 2416.B.35

" Agent radio engagé depuis août 1943, a réussi en octobre, grâce à sa présence d'esprit à empêcher la saisie par la Gestapo des documents du Chef de Secteur.

S'est particulièrement distingué par son courage et son esprit de sacrifice en continuant à émettre dans les moments les plus critiques et particulièrement pendant les combats de la Libération. "

Cette citation comporte l'attribution de la Croix de Guerre 1939-1945 avec étoile de bronze ./

PARIS, le 13 novembre 1945 /

DESTINATAIRE :

• PREMAR II / (2)

P.O. le Général d'Armée JUN
Chef d'Etat-Major Général de la Défense Nationale,
SIGNE : JUN

POUR HOMOLOGATION

Le Commissaire en Chef de LAFERRIERE
Chef de Cabinet
du Chef d'Etat-Major de la Marine,

Laferriere

RESEAU C.N.D. CASTILLE
121 Boulevard Haussmann
PARIS 8°

Téléphone: ELY-48-62

Paris le 8 Février 1946

Monsieur HERRONX Jean-Roger

Cher Monsieur,

Il est un plaisir de vous informer qu'il
vous a été décerné la décoration suivante ;

CROIX DE GUERRE à la BRIGADE, décision ministérielle I329

L'attribution de cette décoration vous
sera remise ultérieurement, lorsqu'elle nous aura
été remise par la France Combattante.

Néanmoins, vous êtes autorisé et déjà
autorisé à porter ladite décoration.

Avec tous mes compliments, je vous
prie de croire, Cher Monsieur, à l'expression de
mes sentiments les meilleurs.

Le Chef du Réseau C.N.D. Castille .
Le Lt-Colonel LECOMTE .



SECRETARIAT d'ÉTAT aux FORCES ARMÉES
(Guerre) **ATTESTATION** MC

DIRECTION DU PERSONNEL
MILITAIRE DE L'ARMÉE DE TERRE
d'appartenance aux F. F. C.

6^{ème} BUREAU

Original à conserver
par l'intéressé.

Aucun duplicata ne pouvant être dé-
livré, le porteur de la présente attesta-
tion ne devra s'en dessaisir en aucune
circonstance et, en cas de besoin, faire
établir des copies conformes. —
RÉFÉRENCES N° 87207

D. M. N° 2843/CAB/MIL du 24-1-45.
D. M. N° 4842/EMA/1 du 11-4-45.
D. M. N° 7907/EMA/1 du 31-4-45.
D. M. N° 8863/EMA/1 du 21-6-45.

Fiche n° 11.082/EMA/1 du 3-8-45.
Feuille de renseignements
n° 11.529/EMA/1 du 10-8-45.
I. M. N. 13.172/EMA/1 du 12-9-45.
I. M. N. 17-216/RS/R/1 du 6-11-45.

Monsieur **Jean HERROUX**

, ne le **19.8.1916**

a signé un contrat d'engagement en application du décret 366 du 25 juillet
1942.

Réseau: **C.N.D. CASTILLE**

~~AGENCE~~

~~BUREAU DE~~

Les services accomplis **comme agent P 2** comptent

du **1.8.43**

au

30.9.44

en qualité de **CHARGE**

de mission de **6^e** classe,

Grade correspondant homologue par la Commission nationale d'homologa-
tion **SERGEANT** (pendant la durée de la mission).

Paris, le **23 SEPTEMBRE** 19**50**

CERTIFIÉ EXACT :

Pour le Secrétaire d'Etat

et par délégation :

Pour le Général-Directeur

P.O. LE CHEF DE BATAILLON BIENVAULT
CHEF DU 6^{ème} BUREAU P.F.C. :

Les services accomplis en qualité d'Agent P2 conformément aux dispositions du Décret n° du 25-7-1942
comptent comme **services militaires actifs**.

I. Z. 932864. [24154] (2)

